

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
B.P.6
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
N° 2024-07-D-48

Objet : Lancement de la consultation pour la maintenance informatique de la ville de Saint-Pierre d'Albigny

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 90 du Conseil municipal du 30 novembre 2021 relative aux délégations consenties en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'alinéa 4 relatif à la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1 :

De lancer le marché de services pour la maintenance informatique de la ville de Saint-Pierre d'Albigny.

Et principalement le Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) et le Maintien en Condition de Sécurité (MCS) du parc informatique, mais aussi :

- la fourniture de matériel informatique,
- le conseil dans l'amélioration du parc
- la gestion des divers logiciels utilisés et leur mise à jour (gestion des licences).

Article 2 :

Les crédits nécessaires au marché sont inscrits au budget.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 2 juillet 2024

Michel Bouvier
Maire de Saint Pierre d'Albigny

